

Apprécier le niveau de compétences acquis par l'apprenant et le comparer

travail	soins cultureux		niveau exigé	
date		résultat global: niveau atteint		
apprenant	nom		signature	
formateur	nom		signature	

étapes	points à apprécier	observations <i>définition des niveaux des compétences voir au verso</i> lacunes constatées, doutes, points à améliorer (par une reprise)	niveaux des compétences acquis par l'apprenant			
			I	II	III	IV
Inform	I 1	lire l'ordre sylvicultural, visiter et décrire la parcelle, poser les questions				
	I 2	répéter l'objectif et l'ordre ; expliquer les mesures à réaliser				
	I 3	apprécier les risques pour sa propre sécurité				
	I 4	apprécier les risques pour la sécurité des tiers et des biens				
	I 5	démarche systématique				
	Appréciation étape I					
Planifier et décider	P 1	déterminer l'organisation du travail et expliquer sa réalisation				
	P 2	expliquer la technique de travail (choix et réalisation)				
	P 3	choisir les moyens de travail et expliquer le choix				
	P 4	expliquer les règles de sécurité en sylviculture				
	P 5	Décision: je peux agir - ou STOP - j'ai besoin de soutien				
	Appréciation étape P					
	☞ Si I et P OK (niveau III ou IV): feu vert pour R!			Si I et P < III, passer à R avec soutien du formateur		
Réaliser	R 1	désigner les candidats et marquer les concurrents				
	R 2	abattage des concurrents				
	R 3	application de la technique				
	R 4	choix et utilisation adéquats des moyens de travail et des EPI				
	R 5	démarche, ordre, respect des étapes de travail				
	R 6	respect des règles de sécurité				
	R 7	ergonomie, protection de la santé				
	Appréciation étape R					
Evaluer (auto-évaluer)	E 1	pertinence de l'analyse faite et des décisions / choix opérés				
	E 2	le résultat du travail correspond à l'ordre (essences, qualité, etc.)				
	E 3	dégâts au peuplement restant				
	E 4	qualité des techniques utilisées lors des étapes de travail				
	E 5	choix et utilisation des moyens de travail				
	E 6	règles de sécurité respectées				
	Appréciation étape E					

Apprécier le niveau de compétences acquis par l'apprenant et le comparer avec le standard de compétences «travailler en sécurité de façon autonome»

Objectifs et principes

- La finalité d'un processus d'apprentissage est d'atteindre la **sécurité et l'autonomie**
- L'autonomie n'est possible que lorsque le niveau de formation requis est atteint
- On ne confiera à l'apprenant des travaux que s'il a atteint le niveau de formation acquis
- L'encadrement de l'apprenant est adapté en fonction de son niveau de formation
- L'appréciation du niveau de formation se fait en se référant au standard «**travailler en sécurité de façon autonome**»
- L'appréciation du niveau de formation de l'apprenant est documentée.

Bases de l'appréciation

L'appréciation se fait selon une systématique qui a fait ses preuves (mode de pensée). Dans cette systématique chaque travail est considéré comme une suite logique de 4 étapes d'action et chaque étape est appréciée.

- **I**nformation (constat/analyse, interprétation)
→ *Apprécier l'arbre et son environnement, apprécier les risques*
- **P**lanifier (décider, organiser sur la base des renseignements tirés de I)
→ *Choisir la méthode d'abattage, les techniques à appliquer, le déroulement du travail et les mesures de sécurité*
→ *choix et décision expliqués*
→ *appréciation de son aptitude à agir*
- **R**éaliser (exécuter (le travail)
→ *réaliser le travail selon ses décisions et en respectant les règles techniques et de sécurité*
- **E**valuer (contrôle du résultat)
→ *Autoévaluer ses décisions, la démarche et le résultat ainsi que tirer les leçons.*

Consignes pour l'appréciation

Pour chacune des 4 étapes du travail choisi on appréciera le **niveau de compétences** de l'apprenant.

Le résultat positionne l'apprenant par rapport au standard «**travailler en sécurité de façon autonome**». Si l'apprenant maîtrise les 4 étapes (IPRE) du travail dans la situation donnée selon le standard exigé (donc au moins niveau III) il sera à même d'exécuter le travail de façon autonome.

En rapport avec **la sécurité**, le résultat répond à la question « l'apprenant peut-il passer d'un contexte de travail sécurisé (niveau I ou II) à un contexte de production surveillé (niveau III et IV).

Pour franchir le pas dans le processus de production, l'apprenant doit avoir atteint **dans chaque étape** le niveau III ou IV. Lorsque le niveau n'est pas atteint, il faut **identifier les lacunes** à combler et prendre les mesures de **formation complémentaire** appropriées.

<p><i>Consignes pour la colonne «points à apprécier»</i></p> <p>Le niveau de compétences peut être indiqué globalement pour chacune des 4 étapes de l'action I, P, R et E (= appréciation globale) ou de façon détaillée pour chacun des points appréciés. Si le résultat de l'appréciation pour une ou plusieurs étapes atteint le niveau I ou II, on indiquera les niveaux atteints et les lacunes constatées par point.</p>	<i>Définition des niveaux des compétences I à IV</i>			
	L'apprenant est capable, de réaliser le travail appris en toute sécurité ...			
	... dans une situation connue et avec l'appui du formateur	... dans une situation connue ou nouvelle et sous la conduite du formateur	... dans des situations connues selon un ordre reçu et de façon autonome (sous surveillance)	... dans des situations variables selon un ordre reçu et de façon autonome
	niveaux de compétences acquis par l'apprenant			
I	II	III	IV	

Information et documentation

L'appréciation est un bilan ponctuel. Il appartient au formateur de décider quand et à quel rythme il va procéder à cette appréciation. Il est recommandé une utilisation très ciblée de la fiche IPRE, par exemple lorsque l'apprenant

- passe d'une situation d'apprentissage à un contexte de production
- change d'équipe (et de formateur) au sein de l'entreprise
- participe à des travaux dans une autre entreprise (encadré par une autre formateur)
- participe à part entière (vers la fin de l'apprentissage) à des méthodes de récolte (productive)

Recommandations pour le classement

- Après l'appréciation et la discussion avec l'apprenant les deux signent la fiche IPRE
- L'original de la fiche est conservé dans le dossier de l'apprenant
- L'apprenant reçoit une copie de la fiche